

Fiche d'info : Définition des Mix énergétiques

Extrait du manuel d'utilisateur EnerCoach Online

Différents Mix énergétiques peuvent être définis au niveau de l'organisation / de la commune en ce qui concerne la **chaleur à distance**, le **mix d'électricité** et le **mélange de gaz** naturel avec du biogaz. Les mix définis pourront par la suite être appliqués aux compteurs ou systèmes d'énergie définis pour les bâtiments et installations.

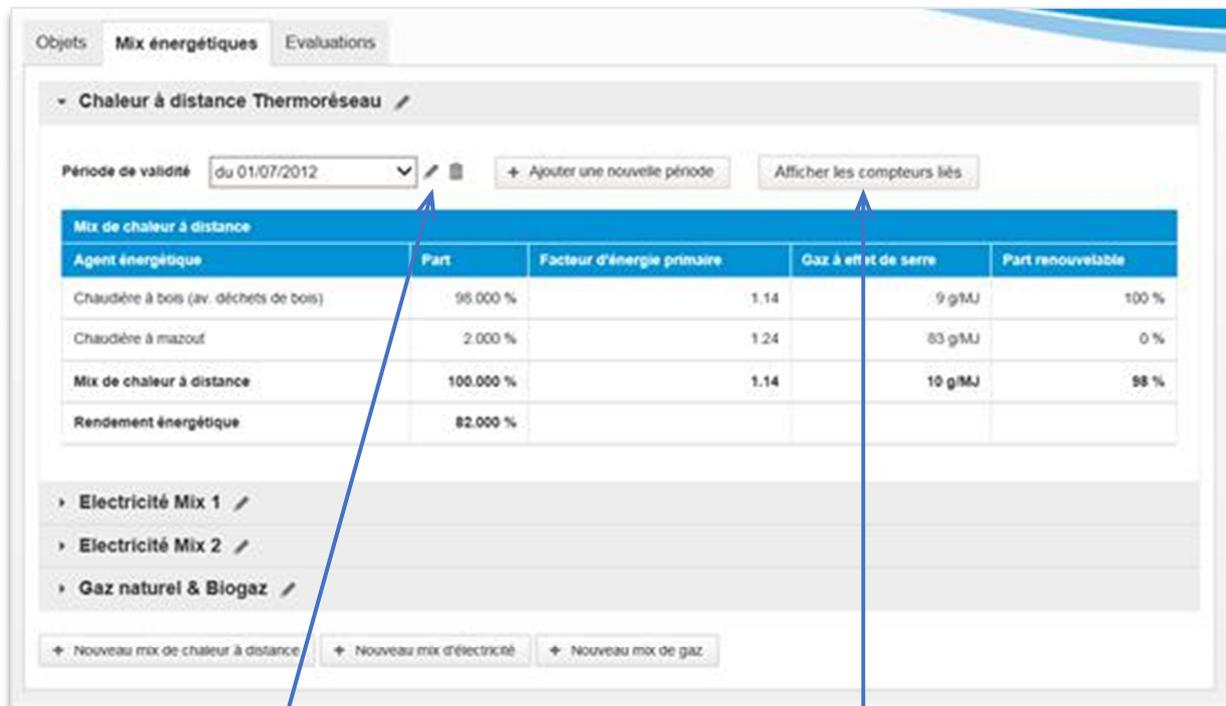
La page d'accès aux mix énergétiques se présente comme suit :



Les trois boutons en bas permettent de créer des nouveaux mix et de les nommer.

Un clic sur le crayon à côté du titre permet de modifier le nom du mix.

Un clic sur le titre du mix concerné ouvre un vue d'ensemble selon l'exemple ci-dessous :



Au moyen du crayon ci-dessus vous pouvez modifier la composition pour la période affichée.

Au moyen du bouton « + Ajouter une nouvelle période », vous pouvez modifier la composition pour ce compteur.

Une fonction très pratique vous permet d' « Afficher les compteurs liés ».

Modifier ou ajouter un mix d'électricité

Il s'agira de définir au mieux la qualité de l'électricité livrée, cette dernière ayant une forte incidence sur le bilan énergétique et environnemental des bâtiments et installations communales.

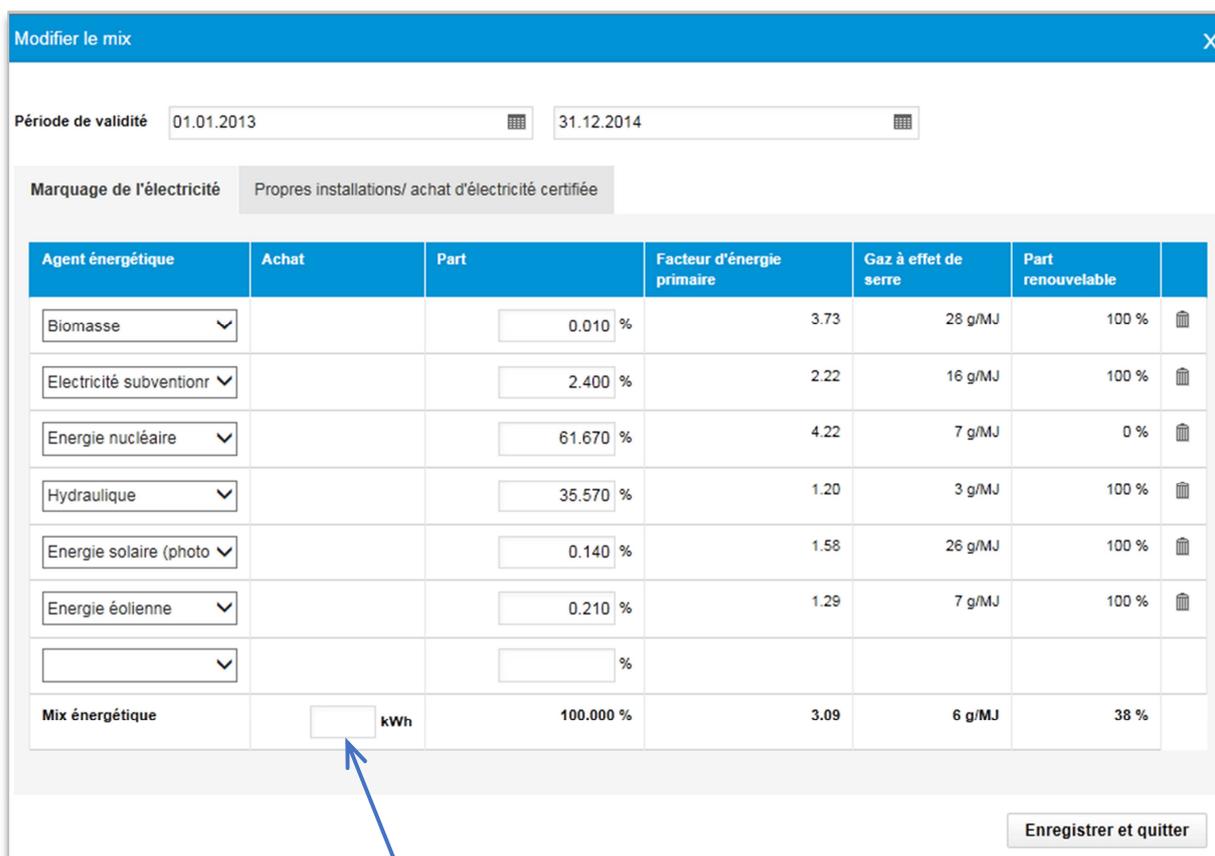
Plusieurs cas de figure peuvent se présenter, la commune peut acheter de l'électricité :

- selon le marquage proposé par le fournisseur, sans autre choix
- selon le marquage du fournisseur et en plus, une part d'électricité renouvelable certifiée
- renouvelable selon proposition du fournisseur / son propre choix, partiellement ou entièrement certifiée

Selon les cas, le mix d'électricité se définira comme décrit ci-dessous.

Marquage de l'électricité

Si la commune consomme de l'électricité selon marquage, il faudra en désigner la composition dans le tableau ci-dessous :



The screenshot shows a web interface titled "Modifier le mix". At the top, there are two date pickers for "Période de validité" with dates 01.01.2013 and 31.12.2014. Below this is a tab labeled "Propres installations/ achat d'électricité certifiée". The main part of the interface is a table with the following columns: "Agent énergétique", "Achat", "Part", "Facteur d'énergie primaire", "Gaz à effet de serre", and "Part renouvelable". The table contains several rows for different energy sources, each with a dropdown menu for the agent, a text input for the percentage, and a trash icon. The "Mix énergétique" row at the bottom has a text input for "kWh" and a percentage of 100.000%. A blue arrow points to the "kWh" input field. At the bottom right, there is a button labeled "Enregistrer et quitter".

Agent énergétique	Achat	Part	Facteur d'énergie primaire	Gaz à effet de serre	Part renouvelable
Biomasse		0.010 %	3.73	28 g/MJ	100 %
Electricité subventionn		2.400 %	2.22	16 g/MJ	100 %
Energie nucléaire		61.670 %	4.22	7 g/MJ	0 %
Hydraulique		35.570 %	1.20	3 g/MJ	100 %
Energie solaire (photo		0.140 %	1.58	26 g/MJ	100 %
Energie éolienne		0.210 %	1.29	7 g/MJ	100 %
Mix énergétique		100.000 %	3.09	6 g/MJ	38 %

Le marquage de l'électricité du fournisseur est en général indiqué sur les décomptes des factures d'électricité ou publié sur le site internet du fournisseur.

Le site suivant renseigne sur le marquage de l'électricité de tous les fournisseurs en Suisse : <http://www.stromkennzeichnung.ch/fr/recherche.html>

Propres installations / achat d'électricité certifiée

Si la commune consomme, en plus ou uniquement, de l'électricité renouvelable entièrement ou partiellement certifiée, il faudra indiquer la quantité de chaque type d'électricité livrée et la part certifiée. En premier lieu, il faudra définir la période de validité en indiquant une date de fin.

Il deviendra alors possible d'introduire les kWh d'électricité consommée selon marquage pour cette période en bas du tableau ci-dessus et les quantités d'électricité renouvelable et la part certifiée sous l'onglet « Propres installations / achat d'électricité certifiée »

L'onglet « **Propres installations / achat d'électricité certifiée** » devient accessible une fois que la **période de validité** est définie en indiquant une date de fin.

Modifier le mix X

Période de validité 01/07/2011 30/06/2012

Marquage de l'électricité Propres installations/ achat d'électricité certifiée

Agent énergétique	Achat	dont certifiée	Facteur d'énergie primaire	Gaz à effet de serre	Part renouvelable	
Energie solaire (photo)	2'500 kWh	2'500 kWh	1.66	26 g/MJ	100 %	🗑️
Energie éolienne	16'500 kWh	16'500 kWh	1.32	8 g/MJ	100 %	🗑️
Agent énergétique auto-c						
Mix énergétique	19'000 kWh	19'000 kWh	1.36	10 g/MJ	100 %	

Enregistrer et quitter

Les caractéristiques moyennes du mix d'électricité selon le tableau récapitulatif affiché seront prises en compte dans les évaluations :

Electricité Mix 1

Période de validité 01/07/2011 - 30/06/2012 + Ajouter une nouvelle période Afficher les compteurs liés

Consommation d'énergie					
Agent énergétique	Achat	Part	Facteur d'énergie primaire	Gaz à effet de serre	Part renouvelable
Electricité subventionnée		1.300 %	2.26	17 g/MJ	100 %
Energie nucléaire		61.980 %	4.07	5 g/MJ	0 %
Hydraulique		31.620 %	1.22	4 g/MJ	100 %
Energie solaire (photovoltaïque)		0.040 %	1.66	26 g/MJ	100 %
Energie éolienne		0.140 %	1.32	8 g/MJ	100 %
Gaz naturel		0.020 %	2.34	135 g/MJ	0 %
Non vérifiables (Mix UCTE)		4.900 %	3.54	165 g/MJ	0 %
Mix énergétique	266'000 kWh	100.000 %	3.11	13 g/MJ	33 %

Propres installations/ achat d'électricité certifiée					
Agent énergétique	Achat	dont certifiée	Facteur d'énergie primaire	Gaz à effet de serre	Part renouvelable
Energie solaire (photovoltaïque)	2'500 kWh	2'500 kWh	1.66	26 g/MJ	100 %
Energie éolienne	16'500 kWh	16'500 kWh	1.32	8 g/MJ	100 %
Mix énergétique	19'000 kWh	19'000 kWh	1.36	10 g/MJ	100 %
Total achat d'électricité	285'000 kWh	1'267 kWh	2.99	13 g/MJ	37 %

Vous pouvez consulter les objets pour lesquels ce mix est appliqué en cliquant sur bouton « **Afficher les compteurs liés** » en haut à droite.

Définir la chaleur à distance et le mix de gaz naturel

Les procédés pour définir la chaleur à distance et la part de biogaz dans le gaz naturel sont similaires au procédé décrit ci-dessus mais plus simples et donc explicites.